

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 93.00.354.001.0 DU 22 MARS 1993

Compteurs de volume de gaz à turbine MAGNOL modèle MAG de désignations G 250 et G 1600

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/318/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE, RELATIVE AUX COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DU DECRET N° 73-789 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ ET DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

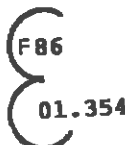
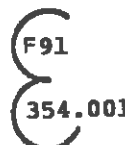
COMPTEURS MAGNOL S.A., 3, rue des Aérosiers, Z.I. des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

Désignation	Q_{max} (m ³ /h)	Q_{min} (m ³ /h)	P_{max} (bar)	Longueur entre brides (mm)	Désignation commerciale
G 250	400	20	80	450	400 / 150
G 1600	2 500	130	1 à 64	750	250 / 250

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées.

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celui fixé par les certificats précédents, à savoir :

pour le compteur G 250  pour le compteur G 1600 

(1) *Revue de Métrologie*, juin 1986, page 501.

(2) *Revue de Métrologie*, septembre 1991, page 885.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat n° 86.0.01.354.6.0 du 12 juin 1986 (1) relatif aux compteurs de volume de gaz à turbine MAGNOL modèle MAG de désignations G 160, G 250, G 400 et G 650 et le certificat n° 91.00.354.001.0 du 6 septembre 1991 (2) relatif aux compteurs de volume de gaz à turbine MAGNOL modèle MAG de désignations G 1000 et G 1600.

CARACTERISTIQUES

Les compteurs de volume de gaz à turbine MAGNOL modèle MAG de désignations G 250 et G 1600 objets du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par les certificats précités par la longueur entre brides. Les autres caractéristiques sont inchangées.

DEPOT DE MODELE

Les plans permettant d'identifier le modèle sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 11 juin 1996.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET